

04.03.2010 – 11:25 Uhr

L'égalité de salaire a besoin de nouvelles impulsions !

Bern (ots) -

Il faut que l'égalité des salaires entre femmes et hommes se remette à progresser ! Telle est la revendication lancée par les syndicats à l'approche de la « semaine des femmes ». Une revendication d'autant plus urgente que, tout récemment, l'écart entre salaires masculins et salaires féminins s'est remis à se creuser.

Depuis l'entrée en vigueur en 1996 de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes, la différence entre salaires féminins et salaires masculins n'a cessé de diminuer. Certes, pas par bonds impressionnants, mais continuellement. Et tout à coup, elle se remet à augmenter ! En 2008, selon l'Enquête suisse sur la structure des salaires, les femmes ont en effet touché un salaire mensuel (médian) de 5040 francs, soit 19,3 % de moins que leurs collègues masculins (6248 francs). Deux années auparavant, cette différence était encore de 18,9 %.

Pour l'Union syndicale suisse (USS), il est urgent que les choses bougent. La voie offerte par la loi sur l'égalité - faire valoir devant un tribunal et/ou un office de conciliation son droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale - s'avère très difficile et de longue haleine. C'est pourquoi les syndicats invitent instamment les entreprises à agir par elles-mêmes. Elles doivent :

- contrôler leurs salaires et structures salariales,
- éliminer toute forme de discrimination salariale à raison du sexe,
- rendre les salaires transparents et les adapter.

Pour que cela aille vite, l'USS appelle avant tout les entreprises à rejoindre le « Dialogue sur l'égalité des salaires » lancé en 2009 par les organisations faïtières des employeur(e)s et l'État. Et si ce dialogue devait échouer, les syndicats seraient alors contraints de réinscrire à l'ordre du jour politique la prise de mesures étatiques de contrôle. Dans une « Lettre ouverte » l'USS demande aux trois premières citoyennes du pays (la présidente de la Confédération, Doris Leuthard ; la présidente du Conseil national, Pascale Bruderer et la présidente du Conseil des États, Erika Forster) de s'engager activement pour l'égalité des salaires entre femmes et hommes.

Écarts salariaux dans les branches et échelons hiérarchiques

Dans quelles branches, les écarts salariaux se sont-ils creusés ces deux dernières années ? Une vue d'ensemble fait apparaître que, dans toutes les branches, ce sont les échelons hiérarchiques supérieurs qui sont concernés. Ici, la part des bonus a fortement augmenté. Or ceux-ci sont d'abord versés aux hommes. Plus la part des bonus aux salaires est élevée, plus les inégalités salariales sont prononcées. C'est pourquoi il faut en finir maintenant avec ces bonus !

La situation dans les classes de revenu moyennes et inférieures est différente. Là, dans la majorité des cas, les différences de salaire

entre femmes et hommes ont pu être diminuées. C'est une preuve évidente de l'efficacité de la politique salariale à l'élaboration de laquelle les syndicats participent via les conventions collectives de travail ; une politique salariale qui, rappelons-le, mise d'abord sur une hausse des salaires minimaux. Il est certain que les syndicats poursuivront dans cette voie.

Dans le domaine des services publics, il apparaît que les différences salariales sont restées dans l'ensemble stables concernant la Confédération, alors qu'elles ont reculé dans les cantons et les communes. Toutefois, pour les bas et moyens revenus de la Confédération, ainsi que pour certains domaines cantonaux et communaux (santé, social et enseignement, mais uniquement communal pour ce dernier), ces différences se sont accrues. Pour les services publics, qui devraient être exemplaires à cet égard, de tels résultats sont scandaleux. La revalorisation nécessaire des professions de la santé devra en tenir compte.

Les syndicats se battront aussi dans la rue contre le « rythme de sénateur », voire les reculs qui caractérisent la politique de l'égalité des sexes. Ainsi, des actions seront organisées le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale de la Femme, et lors de l'Equal Pay Day, le 11 mars. En outre, une vaste alliance, dont fait partie la Commission féminine de l'USS, appelle à une grande manifestation de femmes le 13 mars à Berne. En plus de l'égalité des salaires, deux autres revendications égalitaires fondamentales seront avancées :

- Pas de relèvement de l'âge de la retraite des femmes !
- Plus de places d'accueil extrafamilial pour les enfants et un financement équitable des structures concernées !
- Contre la pauvreté des femmes et la violence faite aux femmes !

.

Contact:

Christina Werder, 079 341 90 01, secrétaire centrale de l'USS
Ewald Ackermann, 031 377 01 09, rédacteur de l'USS

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100599270> abgerufen werden.